

OBJET DE L'ENQUÊTE

Aliénation du Chemin Rural n°8 du "Grand Majavelles"

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° en date du : *23 janvier 2019*

de Monsieur le Maire de : *CARS* (1)

de Monsieur le Préfet de : (1)

Président de la

commission d'enquête : M. qualité

Membres titulaires : M. qualité

M. qualité

M. qualité

M. qualité

Membres suppléants : M. qualité

M. qualité

M. qualité

M. qualité

Durée de l'enquête : *15 jours*

Date d'ouverture : *lundi 18 janvier 2019* Date de clôture : *lundi 04 mars 2019*

Siège de l'enquête : *Mairie de CARS*

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête : *A la mairie de CARS*

lundi - mardi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

mercredi - jeudi : de 8h30 à 12h00

vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

CE REGISTRE D'ENQUÊTE

comportant: feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR OU PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

- Le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête recevra le public au siège de l'enquête :

le *mardi 19/02/2019* de *9* heure / à *11* heure /

le *vendredi 15/03/2019* de *14* heure / à *16* heure /

le de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

- Le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête recevra le public à (2)

le de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.



Lonby
Chus JAC

(1) Cocher la case correspondante.
(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de).
(3) Rayer la mention inutile.